

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération



// Rapport
d'activité

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

5



La Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire

9

Fonctionnement et budget



21



Services communs

23

Aménagement et urbanisme



27



Développement économique,
tourisme et numérique

35

Environnement et cadre de vie



41



Musique et lettres

47

Sécurité, prévention & santé



53



Habitat

57

Infographie "Votre agglo"



ÉDITO

Faire un bilan de l'année écoulée ne revient pas à tourner une page ou à tirer un trait sur les douze derniers mois. Au contraire, cela conforte les bases de l'action intercommunale pour mieux se projeter vers le futur.

Une communauté d'agglomération n'a pas pour vocation de remplacer les villes. Au contraire, elle n'existe que si elle travaille aux côtés des municipalités. Cette conception de la coopération permet de maintenir une osmose au sein de nos instances avec la quasi-totalité des décisions prises à l'unanimité. Les élus mettent de côté les raisonnements partisans pour porter l'intérêt général. Ce fonctionnement exemplaire se réalise grâce aux maires et aux élus qui m'entourent et je les en remercie.

Au fil des pages, vous pourrez trouver le travail des services de Marne et Gondoire. J'espère que vous en apprécierez comme moi la qualité. Certaines actions vous rappelleront peut-être celles de l'année dernière. C'est normal. Nous reconduisons les missions qui portent des résultats. De plus, vous trouverez aussi quelques nouveautés. En effet, dans un monde qui évolue, le service public doit sans cesse se renouveler et se réinventer afin de répondre aux nouveaux besoins et/ou aux nouvelles façons de vivre des habitants.

Marne et Gondoire, ses habitants, ses entreprises, ses villes et ses associations : plus qu'un territoire, c'est un état d'esprit.

Tournez les pages et plongez en Marne et Gondoire, une petite France, qu'ensemble nous aimons vivre et faire vivre.



Fidèlement,

Jean-Paul MICHEL

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres clés

Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire créée en 2002, représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 103 359 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE-ET-GONDOIRE



Une communauté
d'agglomération
créée en 2002



3^e agglomération de
+ de 50 000 habitants
en Seine-et-Marne



10 401
hectares



25 km
de Paris



CHIFFRES CLÉS



51
ÉLUS



34%
D'ESPACES NATURELS
& FORESTIERS



13
MÉDIATHÈQUES

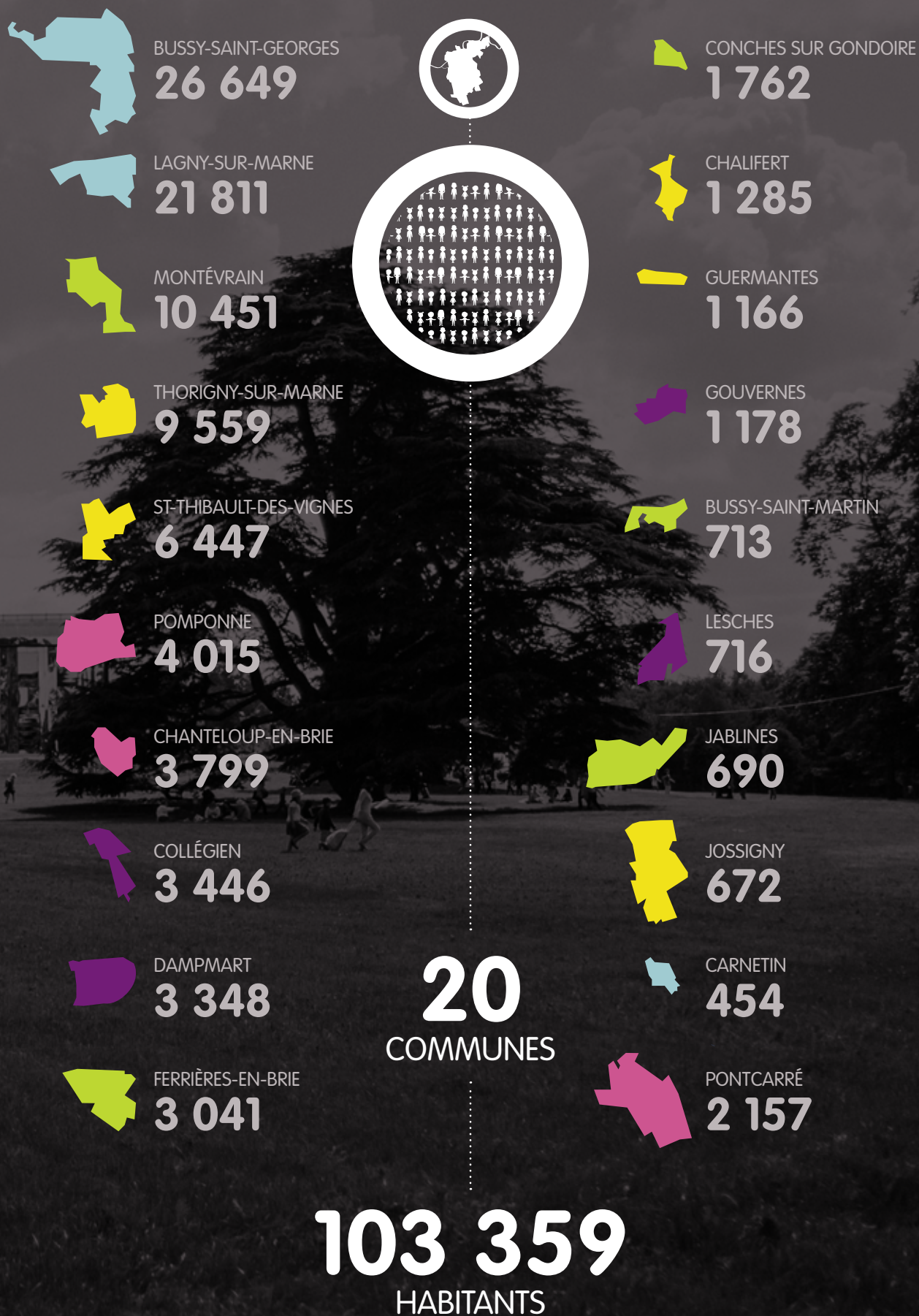


6 SALLES
DE SPECTACLES



1
CONSERVATOIRE
MULTISITES

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Source : Tableau du décompte de la population INSEE par commune entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018





FONCTIONNEMENT & BUDGET

/ Les compétences

/ Les instances

/ Les élus

/ Le budget 2017

/ Les ressources humaines



LES COMPÉTENCES

En tant qu'établissement public de coopération intercommunal, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire va exercer en lieu et place des communes membres plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Les communes peuvent également lui transférer des compétences facultatives ou dites «d'intérêt communautaire», afin d'élargir son champ d'intervention.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement

En 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un **aménageur public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **Schéma de Cohérence Territoriale Marne, Brosse et Gondoire**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprises, etc.*)

Logement & Habitat

La communauté d'agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que **l'offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui, validé et entré en application pour la période de 2012-2017, s'appuie sur un diagnostic complet incluant les aspects démographiques, sociaux et économiques et détermine un **programme d'actions coordonnées** dans l'ensemble des communes. La seconde phase du PLH est prévue fin d'année 2018 et se concentrera sur la **définition des orientations stratégiques**.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Aires d'accueil des gens du voyage

Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut dorénavant **"l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage"**. À ce titre, la communauté d'agglomération a **réalisé une aire d'accueil** sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, ouverte en septembre 2018, et en assure la gestion.

Tourisme

La notion de **"promotion du tourisme"** correspond aux actions de promotion et d'**animation locale du territoire** et figure désormais parmi les compétences obligatoires que les communautés d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres. Le transfert de cette compétence, réalisée dans le cadre de la loi NOTRe, a été déléguée à l'**Office de Tourisme de Marne et Gondoire** en 2005, comprenant ainsi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques du territoire de Marne et Gondoire.

Collecte et traitement des déchets

L'organisation du service d'élimination des déchets ménagers se fait désormais à l'échelon intercommunal. Cela comprend à la fois la **compétence "collecte"**, à savoir, l'ensemble des services de ramassage de tous les déchets (*vidage des conteneurs d'apport volontaire, ramassage au porte-à-porte, déchetteries*), ainsi que la **compétence "traitement"** (*opérations de tri des recyclables secs et d'élimination des ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou incinération*).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)
Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** fait partie des **compétences obligatoires des EPCI**. La communauté d'agglomération aura ainsi en charge : l'aménagement de bassin ou de fraction hydrographique ; l'entretien et l'aménagement de cours d'eau ou plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

DEPUIS
2018

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences dites "optionnelles", parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi la communauté d'agglomération a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement et cadre de vie

Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*).

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La communauté d'agglomération est ainsi responsable de l'**adduction** et de la **distribution** de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert et Lesches. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au **SMAEP** (*Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable*).

Assainissement

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne l'**acheminement et le traitement des eaux usées et pluviales**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **30 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine, majeur pour le territoire.

Maison des Services Publics

Les Maisons des Services Publics ont pour mission d'**améliorer l'accessibilité et la qualité** des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Cette compétence, créée par la loi NOTRE le 7 juillet 2015, a été transférée à la communauté d'agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La communauté d'agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (*le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale et le Moulin Russon*), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions sont réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette compétence permet de renforcer l'**attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Depuis 2018, la communauté d'agglomération prend en charge la **création et / ou l'aménagement et l'entretien de voiries d'intérêt communautaire**, elle gère également tout ce qui concerne les **parcs de stationnement d'intérêt communautaire** (*création, aménagement et gestion*).

DEPUIS
2018

...



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences dites "facultatives", c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes auraient décidées de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 6 ans. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement musical** dans le cadre du projet d'établissement du **conservatoire intercommunal**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal

La communauté d'agglomération tend à **favoriser l'accès à la musique** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal, en lien avec la compétence "enseignement musical" ou avec les activités du **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier**.

Développement numérique

La compétence "développement numérique" inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de **réseaux** et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Fin 2013, la communauté d'agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit** sur l'ensemble du territoire d'ici 2022.

Espaces verts, naturels et agricoles d'intérêt communautaire

Cette compétence comprend l'aménagement et la **gestion des espaces verts et naturels** concourant à la fonctionnalité écologique du territoire et reconnus d'intérêt communautaire ; la mise en valeur et préservation des espaces agricoles comme définis dans le cadre du **PPEANP** ; la valorisation, l'aménagement et la sauvegarde de la **"trame bleue"** du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire, ainsi que du **site classé des vallées de la Brosse et de la Gondoire**.

Urbanisme et patrimoine architectural d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire assure par conventionnement les **missions d'urbanisme avec les communes du territoire**. Elle œuvre également à protéger et mettre en valeur le **patrimoine architectural** remarquable d'intérêt communautaire.

Services d'incendie et de secours (SDIS et D.E.C.I.)

La communauté d'agglomération contribue à la **gestion des services d'incendie et de secours (SDIS)** ainsi qu'à la **défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.)**, à savoir : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours et la garantie de l'approvisionnement.



DEPUIS
2018



Maison de santé pluridisciplinaire

Marne et Gondoire assure la **construction et la gestion de la maison de santé pluridisciplinaire** actuellement en cours de réalisation sur le **Parc Saint-Jean** qui devrait être opérationnelle **dès 2019**. Cette compétence a pour but de renforcer l'offre médicale et paramédicale du territoire et attirer les jeunes professionnels de santé.

DEPUIS
2018



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que **véritable assemblée délibérante**.

Il est composé de **51 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Monsieur Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 12 octobre 2015.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



51 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



14 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



6 CONSEILS / 17 BUREAUX
en 2018

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi, les orientations et les stratégies d'action de la communauté d'agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Pierrette MUNIER
COLLÉGIEN	Edwige LAGOUGE
CONCHES SUR GONDOIRE	Frédéric NION
DAMP MART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE	Mireille MUNCH
GOVERNES	Jean TASSIN
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Jean-Marie JACQUEMIN
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Roland HARLÉ
PONTCARRÉ	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	Sinclair VOURIOT
THORIGNY-SUR-MARNE	Thibaud GUILLEMET

LES ÉLUS



Jean-Paul MICHEL
Président, Maire de LAGNY-SUR-MARNE

LES MEMBRES DU BUREAU

CHANTELOUP-EN-BRIE



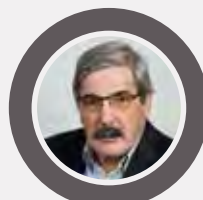
Pierrette MUNIER
1^{ère} vice-présidente
Personnel, budget
communautaire

Maire de
MONTÉVRAIN



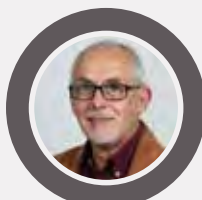
Christian ROBACHE
2^e vice-président
Mutualisation

Maire de
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



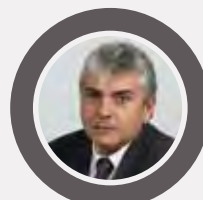
Sinclair VOURIOT
3^e vice-président
Transports, requalification
Zones industrielles

Maire de
POMPONNE



Roland HARLE
4^e vice-président
Numérique

Maire de
DAMPMART



Laurent DELPECH
5^e vice-président
Eau et assainissement

COLLÉGIEN



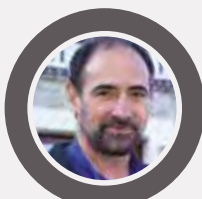
Edwige LAGOUGE
6^e vice-présidente
Enseignement musical
et Culture

Maire de
CONCHES SUR GONDOIRE



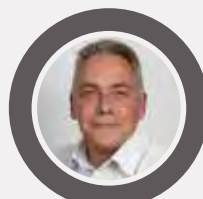
Frédéric NION
7^e vice-président
Sécurité et prévention

Maire de
CHALIFERT



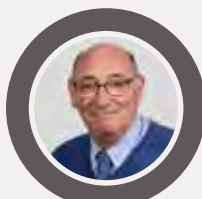
Laurent SIMON
8^e vice-président, Politique
de la ville, aménagement des
bords de Marne

Maire de
JOSSIGNY



Patrick MAILLARD
9^e vice-président
Environnement
et agriculture

Maire de
CARNETIN



Pascal LEROY
10^e vice-président
Développement
économique

Maire de
THORIGNY-SUR-MARNE



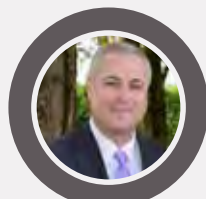
Thibaud GUILLEMET
11^e vice-président
Santé, Transition
énergétique, déchets

Maire de
FERRIÈRES-EN-BRIE



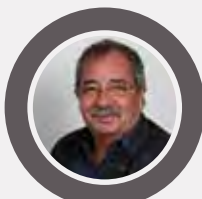
Mireille MUNCH
12^e vice-présidente
Filière sylvicole

Maire de
BUSSY-ST-GEORGES



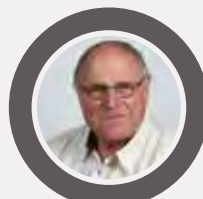
Yann DUBOSC
13^e vice-président
Habitat et Logement

Maire de
JABLINES



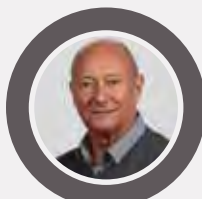
Jean-Michel BARAT
14^e vice-président
Île de loisirs de
Jablines

Maire de
BUSSY-SAINT-MARTIN



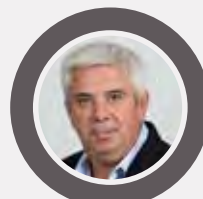
Patrick GUICHARD
15^e vice-président
Brosse, Gondoire
domaine de Rentilly

Maire de
LESCHES



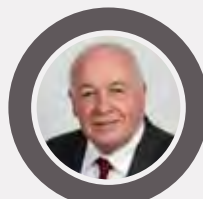
Jean-Marie JACQUEMIN
16^e vice-président
Marais du refuge,
espaces Natura 2000

Maire de
GUERMANTES



Denis MARCHAND
17^e vice-président
Patrimoine bâti

Maire de
GOUVERNES



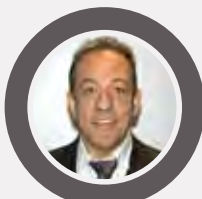
Jean TASSIN
18^e vice-président
Surveillance et interventions
relatives à l'environnement

LAGNY-SUR-MARNE



Jacques AUGUSTIN
19^e vice-président
Aménagement

Maire de
PONTCARRÉ



Tony SALVAGGIO
20^e vice-président
Délégué au SDIS



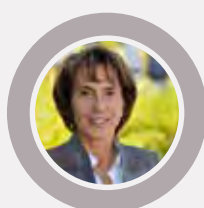
LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



André AGUERRE
BUSSY-ST-GEORGES



Ludovic BOUTILLIER
BUSSY-ST-GEORGES



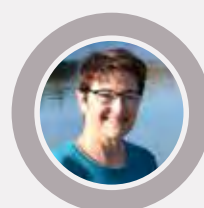
Chantal BRUNEL
BUSSY-ST-GEORGES



Jacques CANAL
BUSSY-ST-GEORGES



Alain CHILEWSKI
BUSSY-ST-GEORGES



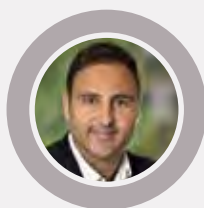
Brigitte JARROT-TYRODE
BUSSY-ST-GEORGES



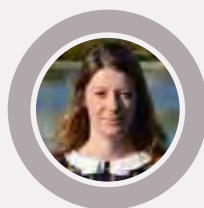
Loïc MASSON
BUSSY-ST-GEORGES



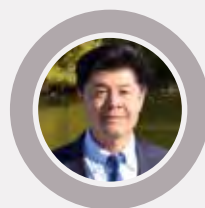
Nathalie NUTTIN
BUSSY-ST-GEORGES



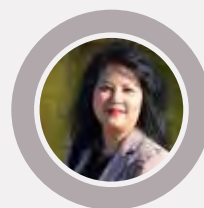
Eduardo RIHAN CYPEL
BUSSY-ST-GEORGES



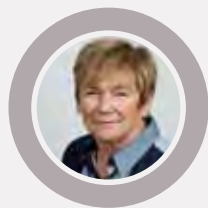
Amandine ROUJAS
BUSSY-ST-GEORGES



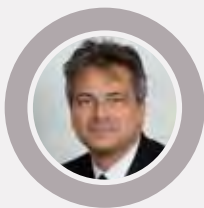
Serge SITHISAK
BUSSY-ST-GEORGES



Thi Hong Chau VAN
BUSSY-ST-GEORGES



Monique CAMAJ
LAGNY-SUR-MARNE



Jacques-Edouard GREE
LAGNY-SUR-MARNE



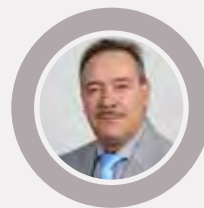
Patrick JAHIER
LAGNY-SUR-MARNE



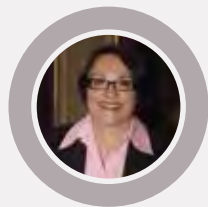
Isabelle MOREAU
LAGNY-SUR-MARNE



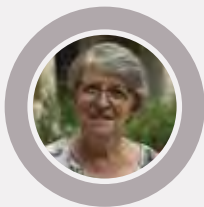
Emilie NEILZ
LAGNY-SUR-MARNE



Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA
LAGNY-SUR-MARNE



Marielle POQUET-HELPER
LAGNY-SUR-MARNE



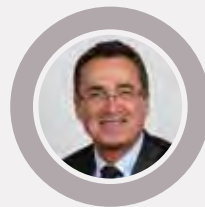
Annick POULLAIN
LAGNY-SUR-MARNE



Geneviève SERT
LAGNY-SUR-MARNE



Ghyslaine COURET
MONTÉVRAIN



Serge DUJARRIER
MONTÉVRAIN



Christel HUBY
MONTÉVRAIN



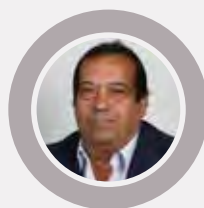
Vincent WEBER
MONTÉVRAIN



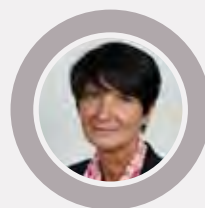
Martine LEFORT
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Claude VERONA
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Manuel DA SILVA
THORIGNY-SUR-MARNE



Catherine MARCHON
THORIGNY-SUR-MARNE



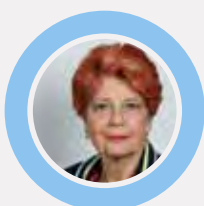
Gisèle QUENEY
THORIGNY-SUR-MARNE



LES CONSEILLERS **SUPLÉANTS**



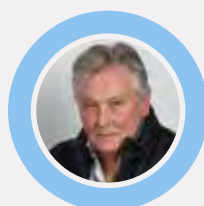
Sylvia CHEVALLIER
JOSSIGNY



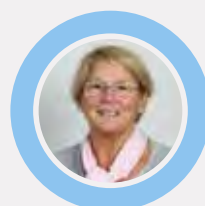
Madeleine COLLET
GOUVERNES



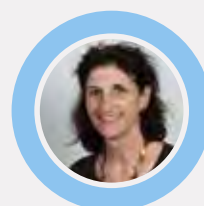
Françoise DARRAS
DAMPART



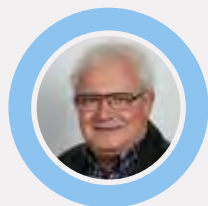
Hervé DENIZO
CARNETIN



Denise FALOISE
JABLINES



Dominique FRANÇOISE
POMPONNE



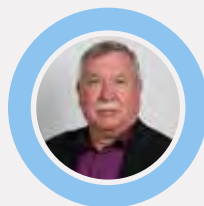
Alain GALPIN
BUSSY-SAINT-MARTIN



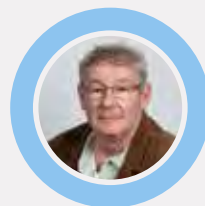
Christine GIBERT
LESCHES



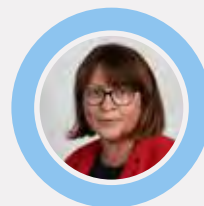
Nathalie LOPES
CHALIFERT



Marcel OULES
CHANTELOUP-EN-BRIE



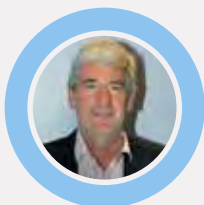
Marc PINOTEAU
COLLÉGien



Annie VIARD
GUERMANTES



Catherine TOURNUT
PONTCARRÉ



Jacques DELPORTE
FERRIÈRES-EN-BRIE



LE BUDGET 2017

Le budget 2017 est présenté par politique publique. L'exercice 2018 n'étant pas clôturé au moment de la rédaction du rapport d'activité, le budget correspondant sera consultable sur la version numérique.

2017

FONCTIONNEMENT



RECETTES

Impôts & taxes
47 032 441,47 €

Produits des services
1 020 274,36 €

Dotation globale de fonctionnement
6 969 680,00 €

Autres participations
1 019 602,41 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Écoles de musique	4 946 590	21,39%
● Ressources	2 888 266	12,49%
● Déplacements	2 676 483	11,57%
● Environnement	1 983 574	8,58%
● Développement éco	1 988 391	8,60%
● Lecture publique	1 398 858	6,05%
● SDIS	1 311 439	5,67%
● Gestion du patrimoine	1 190 952	5,15%
● Culture	1 000 611	4,33%
● Centre aquatique	772 787	3,34%
● Eaux pluviales	562 646	2,43%
● OTMG	615 772	2,66%
● Dette	484 282	2,09%
● Habitat et logement	400 284	1,73%
● Aménagement	444 927	1,92%
● Politique de la ville	215 877	0,93%
● Élus	241 316	1,04%

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400m² et réalisant un chiffre d'affaire hors taxe de plus de 460 000€.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La part de la taxe d'habitation (*acquittée par les ménages*) auparavant perçue par le département échoit depuis 2011 aux intercommunalités. Les recettes provenant des ménages ne sont donc pas liées à un nouvel impôt mais un simple transfert fiscal.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

2017

INVESTISSEMENTS (AVEC RESTES À RÉALISER)



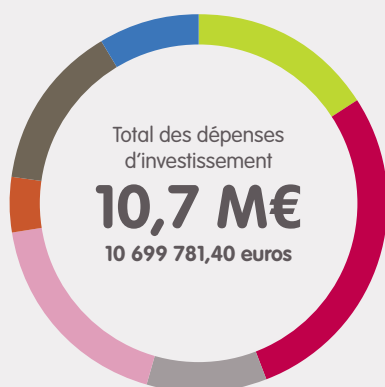
RECETTES

Autofinancement
4 841 639,93 €

Subventions
2 748 778,48 €

Remboursement de TVA
2 558 644,44 €

Emprunt
4 318 950,00 €



DÉPENSES

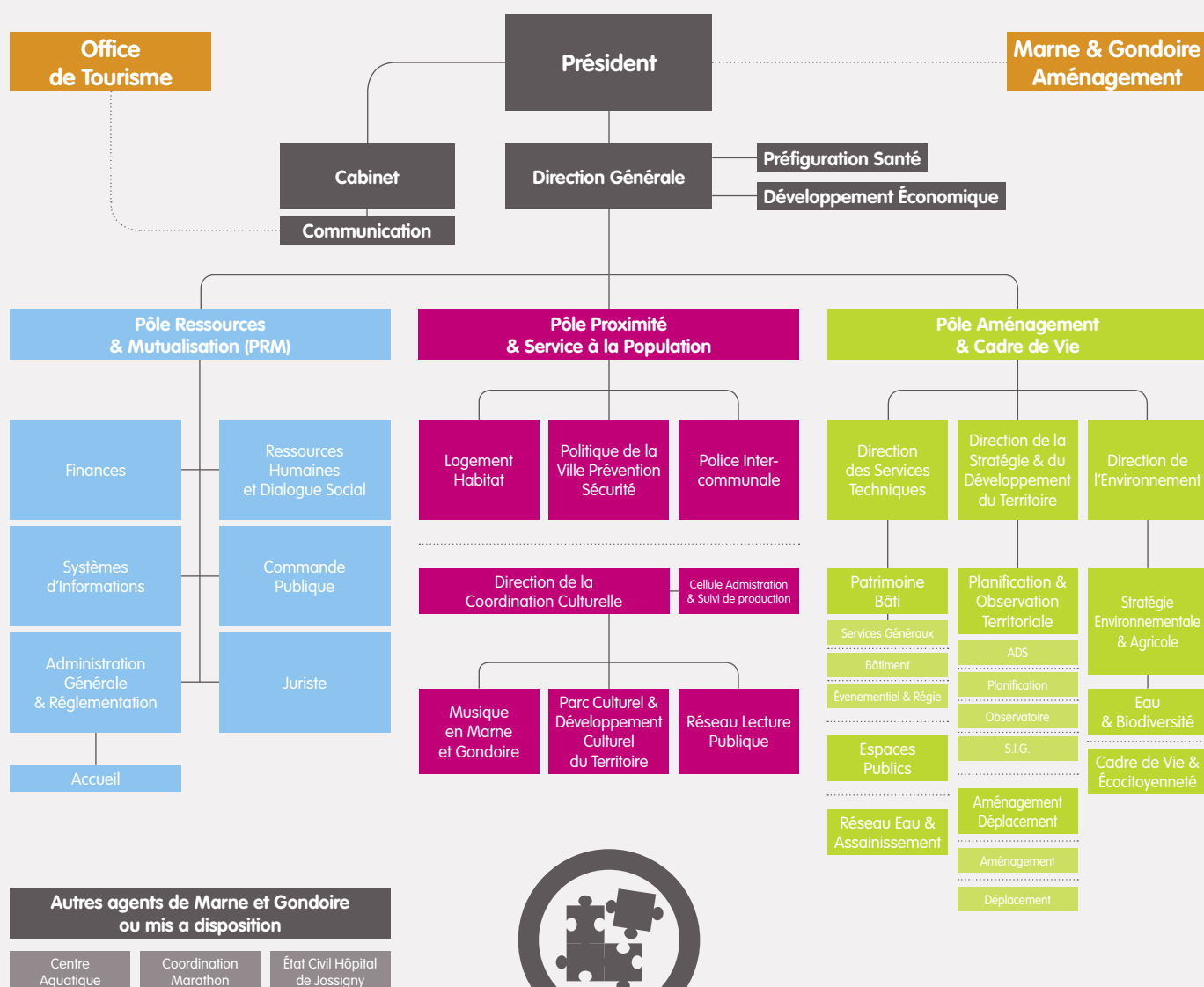
● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes	Net	%
● Valorisation de l'environnement	1,7 M€	15,56%	0,2 M€	1,4 M€	11,13%
● Développement économique	3,0 M€	27,77%	1,0 M€	2,0 M€	46,03%
● Équipements publics	1,1 M€	10,70%	0,0 M€	1,1 M€	0,00%
● Politique des déplacements	1,9 M€	18,06%	0,7 M€	1,2 M€	33,19%
● Aménagement territoire	0,5 M€	5,04%	0,0 M€	0,5 M€	0,00%
● Valorisation patrimoine	1,5 M€	14,14%	0,1 M€	1,5 M€	2,42%
● Habitat	0,9 M€	8,74%	0,2 M€	0,7 M€	7,22%

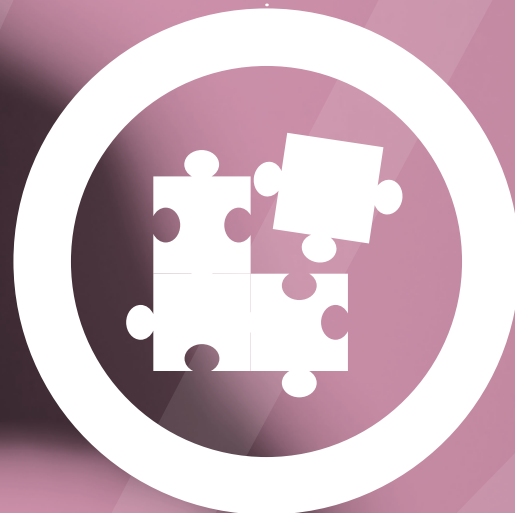


LES RESSOURCES HUMAINES



ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE





SERVICES COMMUNS

/ Autorisation droits des sols

/ Médiathèques

/ Marchés publics

/ Communication

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, les marchés publics, les médiathèques et la communication, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.

LE DROIT DES SOLS

Depuis mai 2015, la communauté d'agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**, autrefois géré par l'État.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce nouveau maillon leur permet ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** (*aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires*), ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers. Depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 octobre 2018, **1 413 dossiers** ont été instruits ou sont en cours d'instruction.

17 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain Pomponne et Pontcarré.

LES MÉDIATHÈQUES



La mutualisation du réseau des bibliothèques et médiathèques en février 2016, a permis non seulement une **mutualisation de moyens** mais également de **ressources**.

Les **compétences** sont mutualisées, la **veille professionnelle** partagée, les **formations communes** et les **horaires d'ouverture** harmonisés.

Le mouvement avait été initié en 2009 avec le lancement d'un **portail internet commun**, permettant de regrouper les catalogues des bibliothèques des communes.

Cette mutualisation a permis aux habitants de bénéficier de la **gratuité de l'abonnement** et d'une **carte d'emprunt unique** donnant accès dorénavant à 13 sites du territoire.

Communes ayant choisi un service commun de base

(Les bibliothèques restent gérées par leur commune et ne participent qu'à la carte commune d'abonnement, au portail et au catalogue commun.)

Bussy-Saint-Georges, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Pontcarré.

Communes ayant choisi un service commun étendu

(Les bibliothèques sont gérées par la communauté d'agglomération)

Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien, Ferrières-en-brie, Pomponne, Chanteloup-en-Brie, Dampmart, Gouvernes, Bussy-Saint-Martin.

LES MARCHÉS PUBLICS



Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une **véritable politique d'achat** fondée sur le développement des groupements de commande, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume.

180 marchés ont été réalisés au cours de cette première année pour un montant de 90 millions d'euros, toutes collectivités confondues.

En 2018, 4 nouvelles collectivités de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ont fait le choix d'intégrer ce service commun.

Dix-sept collectivités sont désormais adhérentes :

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, le SIVOM de Conches/Guermantes et le CCAS de Lagny-sur-Marne.

LA COMMUNICATION



La **mutualisation de la communication** est proposée aux communes depuis juin 2018. Ce service commun propose deux types de missions : l'assistance dans la définition des besoins et la conception graphique.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas les ressources humaines ou financières un service spécialisé avec une expertise dans le domaine de la communication.

Plusieurs communes et entités ont signé une **convention d'adhésion au service commun de communication**, à savoir : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, Montévrain, Pomponne, et le Syndicat intercommunal des Transports (SIT).





AMÉNAGEMENT & URBANISME

/ Déplacements

/ Urbanisme

/ Aménagement

**L'aménagement et l'urbanisme représentent
une mission fondamentale pour la Communauté
d'Agglomération de Marne et Gondoire**

puisqu'elle consiste à penser et maîtriser l'évolution du territoire, au travers de ses transports publics, véritable colonne vertébrale de la mobilité durable, de son service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols, de l'aménagement de ses ZAC ainsi que de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

LES DÉPLACEMENTS

Si les transports collectifs constituent une des forces du territoire de Marne et Gondoire, la communauté d'agglomération s'engage à promouvoir et déployer des modes de transports alternatifs pour réaliser des économies d'énergie et réduire l'empreinte carbone, tout en renforçant ses offres de déplacement existantes pour répondre aux besoins de mobilité croissants des habitants du territoire. Cela s'accompagne avec la création de services complémentaires au réseau de transports en commun sur les espaces faiblement desservis ou par la mise en place d'un Schéma directeur de liaisons douces. Cet outil, approuvé en avril 2015, prévoit d'ici 2024 la réalisation de 45 km d'itinéraires cyclables sur le territoire.

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- **Le prêt de vélo gratuit.** Ce service gratuit propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Il est réalisé en partenariat avec l'association **Germinale** qui emploie des personnes en **contrat d'insertion**. Entre le 1^{er} avril et le 30 octobre 2018, **3 283 prêts de vélo** ont été comptabilisés sur les 3 sites de prêts confondus, pour une durée moyenne d'utilisation d'environ 2h.
- **Le déploiement de l'offre "éco-mobilité".** En 2015, La communauté d'agglomération a décidé de développer conjointement avec Paris - Vallée de la Marne et Val d'Europe Agglomération, une **offre de recharge de véhicule électrique et d'auto-partage**. À fin octobre 2018, on comptabilisait **40 stations d'écomobilité** sur le territoire.
- **La Journée de la Mobilité.** Samedi 22 septembre 2018 avait lieu la Journée de la Mobilité à Lagny-sur-Marne. Cet événement, organisé dans le cadre de la **Semaine Européenne de la Mobilité**, avait pour objectif de donner toutes les clés d'une mobilité pratique et respectueuse de l'environnement aux habitants du territoire. Plusieurs thèmes furent abordés au cours de cette journée : l'écomobilité, les transports en commun, la marche et le vélo. Ce fut également l'occasion de remettre les prix du **jeu-concours "Au travail j'y vais autrement"**.

LE RENFORCEMENT DES LIGNES DE BUS 42 & 43

Le bus en mode + ! Le renforcement des **lignes 42 et 43** s'est opéré le 3 septembre 2018. Celles-ci permettent de **rejoindre le RER A** (Gare de Serris - Val d'Europe et Gare de Marne-la-Vallée) ainsi que la **ligne Transilien P** vers Meaux ou Paris-Est et de **desservir de grands sites** tels que : Disneyland® Paris, le Centre Commercial Val d'Europe, la Zone d'Activités Commerciale "Le Clos du Chêne", l'Hôpital du Grand Est Francilien, etc.

1,1 millions d'euros, c'est le montant que la communauté d'agglomération investit chaque année dans le financement du réseau de bus Pep's

REQUALIFICATION DU PÔLE GARE BUSSY-SAINT-GEORGES

Face aux **nombreux dysfonctionnements** constatés sur le pôle gare de Bussy-Saint-Georges, la communauté d'agglomération a porté en qualité de co-maître d'ouvrage avec l'EPA Marne, le projet de requalification de ce pôle. L'objectif principal de ces travaux étant de **repenser la mobilité du pôle**, et de créer un **second accès** à la gare, face à la forte **hausse de fréquentation** constatée (**10 000 usagers/jour**). De mai à novembre 2018, les travaux de second œuvre ont été réalisés et depuis le 27 novembre, le nouvel accès à la gare RER a ouvert. La date prévisionnelle de la fin des travaux est prévue pour fin décembre 2019.

Montant des travaux : 5 809 192 € HT Co-financé par Île-de-France Mobilités, EPA et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

LA MAISON DES MOBILITÉS

Cette initiative a été créée par la communauté d'agglomération **fin juin 2017** afin de rendre plus accessible et compréhensible **l'offre de mobilité sur le territoire**. Située à **Lagny-sur-Marne**, elle a pour but de **renseigner** les usagers sur les **modes de déplacements alternatifs** à la voiture individuelle ou écoresponsables. Elle propose également le **service de prêt de vélo** ainsi que des **ateliers d'auto-réparation** organisés par l'association m2ie.



**24 LIGNES
DE BUS**

**2 LIGNES
DE TRAIN**

3 GARES



**38 000
PASSAGERS
CHAQUE JOUR**
dans les gares de
Marne et Gondoire



**6,6 MILLIONS
D'EUROS SUR 10 ANS**
alloués par la communauté
d'agglomération pour la
**réalisation de nouvelles
liaisons douces**



33 PARTICIPANTS
aux ateliers d'auto-
réparation vélos



4 AXES
stratégiques
pour le SCoT



300 PARTICIPANTS
aux mobilisations du
SCoT en 2018



13 PLU
en cours de
modification/révision/
élaboration



1 413 DOSSIERS
INSTRUITS OU
EN COURS
D'INSTRUCTION
depuis le 1^{er} janvier
jusqu'au 31 octobre 2018

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en cohérence avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) et le Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP). Afin de respecter cet équilibre, le territoire de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter en 2013 d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce dernier détermine les orientations en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Approuvé le 25 février 2013, le Schéma de Cohérence Territoriale vise à concilier la **préservation de la qualité de vie** dans une logique de **développement** durable et de croissance. La mise en œuvre du SCoT se décline de **deux façons** : via la **mise en compatibilité** des **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** et la réalisation des orientations du projet de territoire.

LA RÉVISION DU SCOT



Le conseil communautaire a décidé de procéder à une **révision du SCoT en novembre 2017**, afin d'y **intégrer les communes de Jablines, Ferrières-en-Brie et Pontcarré** et avoir un SCoT qui couvre l'intégralité du périmètre.

Cette révision est également nécessaire face à l'émergence de certains projets d'aménagement, pour la prise en compte et la mise en compatibilité du SCoT avec des documents de rang supérieur, ainsi que l'évolution du contexte législatif.

La première étape de la révision du SCoT a eu lieu courant 2017-2018 et a consisté en la mise à jour de l'**"état des lieux du territoire"**, sur une large palette de thématiques.

Ainsi, ont été mises en lumière les forces et faiblesses du territoire ainsi que ses principaux enjeux en matière de développement. Lors de cette phase, **3 ateliers participatifs, un séminaire d'élus, et une réunion publique** ont notamment été organisés, pour permettre au plus grand nombre de participer à la révision du SCoT.

En parallèle, une concertation autour de **4 spectacles**, a contribué à aborder l'aménagement du territoire autrement.

Cette année a permis également de formaliser le projet de territoire, socle des futures orientations et conditions d'aménagement qui s'appliqueront aux communes, avec un débat entre élus au mois de novembre.

La validation de la "version 1.2" du SCoT est prévue début 2020.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis avril 2015, le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (Pôle ADS), positionné au sein du service urbanisme de la Direction du Développement du Territoire, réalise les **instructions des autorisations d'urbanisme** confiées par les communes.

Ces dernières restent maîtresses des **dépôts de demandes** par les pétitionnaires et le maire signe les avis et les notifie au demandeur. Le Pôle ADS réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêt. Ce service peut être amené à rencontrer directement le pétitionnaire. La convention proposée par la communauté d'agglomération a été **adaptée** à chacune des **17 communes** qui ont fait le choix de rejoindre le service commun.

Au total 1 413 dossiers ont été déposés en 2018, contre 714 en 2017

L'AMÉNAGEMENT

Créée en 2012, la SPLA "Marne et Gondoire Aménagement" a pour mission de réaliser des opérations d'aménagement pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire dans 15 communes du territoire. La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la communauté d'agglomération et "Marne et Gondoire Aménagement". Dans le cadre de ces traités de concession, sept opérations ont été signées sur le territoire.

ZAC DES CORDONNIERS À DAMPMART

Mené par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en lien avec la commune de Dampmart, l'aménagement de la ZAC des Cordonniers a débuté en mai 2015, prévoyant à terme un **total de 32 lots de constructions** individuelles en accession à la propriété et un lot dédié à la réalisation d'une petite **trentaine de logements locatifs** aidés. Le tout se trouve sur un **terrain de 2,6 hectares** en lien direct avec les équipements et services. En structurant ainsi un espace inexploité de la ville, le projet permettra de **limiter la croissance urbaine** tout en se donnant les moyens de proposer des **logements adaptés** aux besoins des habitants de la ville et des environs.

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY

En 2012, le projet de la ZAC Saint-Jean est lancé pour une **superficie de 13 hectares** (*site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild*). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la **maîtrise foncière du site**. L'année 2018 est l'année du lancement des travaux de réalisation avec la mise en chantier des espaces publics première phase (*assainissement, réseaux, piste de chantier,...*), de la maison de santé intercommunale et des premiers programmes de logements avec les opérations de EMMAUS Habitat, Novastrada et ARC Promotion. Le terrain destiné à accueillir notamment le futur EHPAD a également été cédé à Foyers de Seine-et-Marne.

LA MAISON DU PROJET

Depuis le 27 juin 2018, la **Maison du Projet** a ouvert ses portes à **Lagny-sur-Marne**. Installée juste à proximité du parc Saint-Jean, ce bâtiment présente entre autre **l'historique de l'ancien site**, une vidéo en timelapse de **l'évolution des travaux de démolition**, ainsi qu'une **maquette du futur quartier**. Cette dernière permet ainsi d'appréhender de manière concrète tous les détails de cette opération d'envergure : avancées du projet du Parc Saint-Jean, les logements en cours de commercialisation, les futures constructions et établissements de santé, les équipements publics et le grand parc de plus de 5 hectares.



7 OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

signées avec la SPLA
"Marne et Gondoire
Aménagement"



13 HECTARES

Superficie totale de la
ZAC Saint-Jean



1 MAISON DU PROJET

240 visiteurs en 2018





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME & NUMÉRIQUE

/ Aménagement des ZAE

/ Promotion & animation du tissu économique

/ Le développement numérique

/ Le tourisme

**L'action économique de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles,**

tels que l'aménagement et la gestion de nouvelles zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises. Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.



L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

À la fin octobre 2018, le territoire de Marne et Gondoire comptait 26 zones d'activités économiques, dont 2 en projet, accueillant ainsi près de 11 000 entreprises et 39 660 emplois. La communauté d'agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage, etc. Cinq nouvelles zones d'activités sont aujourd'hui en cours d'aménagement et représentent une offre foncière de plus de 100 hectares.

ZAE DE MARNE ET GONDOIRE

Afin d'assurer la **perennité et l'attractivité** de ses deux plus anciennes zones d'activités économiques (*ZI de Lagny-sur-Marne et la ZAE de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes*), la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a décidé de les requalifier et de les fusionner pour former la **ZAE Marne et Gondoire** (130 ha, 330 entreprises, plus de 5 000 emplois). À échéance 2020, les travaux de requalification concernent majoritairement les espaces publics afin de les rendre plus fonctionnels et plus agréables : **sécurisation des déplacements des piétons et vélos, meilleure desserte de bus**, etc.

ZAE DES VALLIÈRES À THORIGNY-SUR-MARNE

Située sur le plateau de Thorigny-sur-Marne, cette zone d'activité de **14 hectares** accueille actuellement **48 entreprises** (*PME principalement*) et plus de **300 emplois**. Inauguré en octobre 2017, le nouvel Intermarché des Vallières accueille une galerie marchande avec plusieurs commerces et une station-service. Marne et Gondoire Aménagement, en charge du développement de la zone, a porté une attention particulière à l'insertion paysagère de cette ZAE située à la limite de la zone urbanisée de la commune, entre un espace de résidence, espaces d'activités économiques et espaces agricoles.

ZAC DU CLOS DES HAIES SAINT ELOI À CHALIFERT

Cette zone d'activité économique de **12.5 hectares** sera composée de lots de tailles variées permettant de répondre à la demande des entreprises locales tout en participant au développement économique du territoire intercommunal. À échéance 2024, ce projet ancré dans le respect du développement urbain durable, prévoit la **construction de 64 000 m² de surface plancher**.

ZAE DE LAMIRAULT À COLLÉGien

Vendredi 10 mars 2017 avait lieu la pose de la **première pierre du parc d'activités Spirit à Collégien**, composé de locaux disponibles à l'achat ou la location pour les PME, PMI. Un ensemble qui vient enrichir l'offre de la zone d'activités de Lamirault. **À terme, la zone devrait accueillir 100 entreprises et 1 100 emplois.**



PRÈS DE 11 000
ENTREPRISES
à fin octobre 2018



39 660
EMPLOIS
à fin octobre 2018



93 %
DES ÉTABLISSEMENTS
ont moins de 10 salariés en
Marne et Gondoire



+ DE 795 NOUVELLES
SOCIÉTÉS implantées
à fin octobre 2018



26 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
+ 2 en projet



11 257
ÉTABLISSEMENTS
ACTIFS

à fin octobre 2018

Depuis la création
du service
**"PERMANENCE PROJET
DE CRÉATION OU
REPRISE D'ACTIVITÉ"**



270 PERSONNES
ont été reçues



410 RENDEZ-VOUS
INDIVIDUELS ont été pris



+ DE 60 ENTREPRISES
ont été créées



72 500 M²
DE LOCAUX
PROFESSIONNELS

LA PROMOTION & L'ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la communauté d'agglomération a mis en place un certain nombre d'actions et de services visant à faciliter les relations avec les entreprises, valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Marne et Gondoire est doté d'outils lui permettant d'assurer un suivi et une veille du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprises et du foncier. Il assure notamment la mise à jour régulière de bases de données.

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

En 2018, **41 nouvelles demandes d'implantation** ont été traitées. La communauté d'agglomération a orienté les chefs d'entreprise selon leurs critères de recherche vers des commercialisateurs, propriétaires, aménageurs, promoteurs. En 2017, 75 transactions ont été réalisées sur le territoire (*hors commerce et foncier*). Près de 100 transactions ont été réalisées dans les ZAE (*par les aménageurs*) ; portant à 75 % sur des locaux commerciaux, et 25% sur du foncier.

LA PERMANENCE "PROJET DE CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ"

Les habitants de Marne et Gondoire souhaitant créer leur propre activité ou ayant récemment créé leur entreprise, peuvent bénéficier depuis 2009, d'un accompagnement individuel par un conseiller en création d'entreprise. En 2017, 37 personnes ont été reçues, 56 rendez-vous assurés et 105 heures d'accompagnement. 8 entreprises ont été créées.

À la fin novembre 2018, **25 porteurs de projets ont été accueillis dans le cadre d'entretiens individualisés**. En complément à ce service, Marne et Gondoire a passé depuis 2006 une convention avec la plateforme Initiative Nord Seine-et-Marne, permettant aux jeunes chefs d'entreprise ou repreneurs du territoire de bénéficier d'un prêt d'honneur allant de **5 000 à 23 000 €**.

INTERLOCUTEUR DES CHEFS D'ENTREPRISE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux **demandes des chefs d'entreprise** du territoire ou externes à celui-ci. Il se positionne en tant qu'**interlocuteur local privilégié** en assurant la **mise en réseaux** avec les personnes ressources selon les demandes.





LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Le conseil communautaire a voté la prise de compétence “développement numérique” en décembre 2012 ainsi que l’adhésion au syndicat mixte Seine-et-Marne numérique l’année suivante, dans le but d’assurer la montée en débit dans les zones les moins bien desservies du territoire de Marne et Gondoire et de développer le très haut débit d’ici 2022.

LA MONTÉE EN DÉBIT DANS PLUSIEURS COMMUNES

Le syndicat Seine-et-Marne numérique, dont Marne et Gondoire est membre, a procédé en 2015 et 2016 à la **pose d’équipements** pour **délivrer un débit internet** amélioré dans les **communes** les **moins bien desservies** du territoire : Pomponne, Montévrain, Chanteloup-en-Brie, Jossigny, Dampmart, Jablines et Lesches.

Des centaines de kilomètres de fibre optique ont été ainsi déployés et tirés jusqu’à des armoires de montée en débit afin d’**amplifier le signal** sur les lignes ADSL **chez l’habitant**. La dernière phase a consisté à **relier les lignes téléphoniques** des abonnés ADSL à ces armoires. Cette opération a été effectuée successivement dans chaque commune de février à mars 2017. La prochaine étape consistera à **déployer la fibre optique** jusque chez l’habitant en 2020 à Pomponne et Carnetin et en 2022 à Jablines, Lesches, Dampmart, Montévrain, Chanteloup, Conches, Guermantes, Jossigny et Collégien. Les autres communes font quant à elles l’objet d’engagements des **opérateurs privés**.

Coût de l’opération : 1,6 Millions d’euros dont un tiers à la charge de la communauté d’agglomération, le reste étant pris en charge par l’État, la Région et le Département. Ces travaux de rattrapage serviront également pour le déploiement de la fibre optique jusque chez l’abonné en 2022.

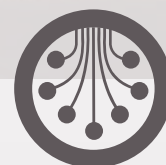
DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE JUSQU’À L’ABONNÉ PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS

Les raccordements au **FTTH** (“Fibre To The Home” soit “Fibre jusqu’à l’abonné”) sont **actuellement en cours** sur de nombreuses communes de Marne et Gondoire.

Si vous souhaitez connaître votre éligibilité sur les deux opérateurs majeurs (*SFR et Orange pour l’instant*), il est nécessaire de réaliser un “**test d’éligibilité**” (*test gratuit*) directement sur le site de l’opérateur désiré.



145 000
LOGEMENTS à couvrir
dans l’agglomération



Montée en débit
en 2016 pour

7 COMMUNES



Un très haut débit
d’au moins

100 MÉGABITS/S



26 400 ACTES
DE RENSEIGNEMENTS
en 2018



359 JOURS
D'OUVERTURE
par an



86%
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales
de qualité



950 PERSONNES
dont 850 scolaires
ont suivi les visites
guidées de Lagny
en 2018



LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la communauté d'agglomération.

L'office de tourisme assure :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Marne et Gondoire
- La promotion touristique du territoire
- L'organisation d'événements à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la halte fluviale et du Moulin Russon, et depuis septembre 2018 de la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du chemin de fer à Lagny-sur-Marne.

L'office de tourisme assure par ailleurs la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées de Lagny-sur-Marne sont proposées pour les groupes (*adultes et scolaires*). Du centre historique aux bords de Marne, l'histoire de la ville est ainsi mise en valeur.

En 2018, l'office de tourisme a également proposé des visites guidées pour les individuels, remportant un franc succès sur des thématiques insolites.



GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Création d'un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Le réseau autour de la **valorisation du patrimoine** bat son plein depuis trois ans. Les **Journées Européennes du Patrimoine** sont chaque année l'occasion de nouveaux échanges au service du patrimoine des communes. Une **série d'interviews** a été réalisée auprès de 11 habitants-mémoire du territoire qui ont partagé leurs souvenirs.
- Le magazine **Savoir&Faire**, édité chaque année à **6 000 exemplaires**, met en lumière la richesse de la filière artisanat d'art en Marne et Gondoire.

Amélioration de l'accueil des visiteurs en situation de handicap

- Un **document "facile à lire"** répertoriant l'offre accessible du territoire a été édité. Un listing "hébergeurs et restaurateurs accessibles" a par ailleurs été référencé sur Accessible.net, le portail national de l'offre accessible.
- L'office de tourisme a obtenu le **label "Tourisme et Handicaps"** pour les 3 handicaps (*moteur, auditif et mental*) en juillet 2016.

Réduction de la fracture numérique chez les prestataires touristiques

L'office de tourisme a organisé **3 ateliers** pour les professionnels du tourisme afin de les aider à piloter les **outils numériques** au service de leur activité.

Il développe par ailleurs sa présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer une visibilité maximale au territoire de Marne et Gondoire.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

- La **Rando Méli-mélo**, en partenariat avec les associations locales de randonnées et le Coderando77, a attiré **600 personnes en 2018**, le mauvais temps ayant dissuadé le public attendu.
- Le **guide des itinéraires à pied** et le **guide des itinéraires à vélo** assurent par ailleurs la promotion de la filière (*édition à 10 000 ex.*).

Appropriation de l'Île de loisirs de Jablines-Annet par les habitants du territoire

- Participation financière de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au **pass annuel pour les habitants** du territoire.



En 2018, l'office de tourisme s'est équipé d'un véhicule spécialement aménagé pour aller à la rencontre des touristes et des habitants ! Les conseillers en séjour accueillent ainsi les visiteurs hors les murs dès les beaux jours !



250 BATEAUX
en 2018, **230** en 2017



14 700 VISITEURS
au Moulin Russon en 2018
14 900 en 2017,
13 700 en 2016



4 700 VISITEURS
à la **JOURNÉES DES PLANTES**
au château de Jossigny



4€
LE PASS ANNUEL
DE L'ÎLE DE LOISIRS
avec la participation
de la communauté
d'agglomération



668 200 €
DE TAXE DE SÉJOUR
collectée en 2017



Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli **250 bateaux en 2018**, 230 bateaux en 2017.
- L'embarcadère accueille quant à lui **trois croisiéristes réguliers** en escale.

Marne et Gondoire participe activement aux travaux de mise en place de l'**Itinéraire Culturel Européen des bords de Marne**, piloté par le Val de Marne Tourisme. L'office de tourisme a édité une **carte de valorisation des bords de Marne** en partenariat avec les Offices de Tourisme environnants.

Le Moulin Russon

- En 2018, les quatre salariés de l'association les **Environn'hôtes** ont été repris par l'office de tourisme, assurant ainsi une **gestion directe du moulin**. Un animateur nature supplémentaire a été embauché afin d'accueillir au mieux les 380 classes tout au long de l'année.
- Plébiscité par les enseignants pour ses animations pédagogiques (*70% de la fréquentation*), cet équipement est avant tout un **élément patrimonial** important au cœur de la vallée de la Brosse.
- Les ateliers pour les familles ont été multipliés, 52 propositions diverses ont répondu aux attentes des visiteurs.
- En septembre, l'équipe a investi la **Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie** - déclarée d'intérêt communautaire en 2017 - avec des animations scolaires et des ateliers grand public sur les thématiques liées à la forêt, la faune, la flore et la nature en général.

Taxe de séjour

Après quelques semestres peu favorables, la **fréquentation des hôtels du territoire** revient à de très bons taux.

La taxe de séjour est de 668 200 € pour l'année 2017.

La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est instaurée depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique** et la **gestion des parcs naturels**.







ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Agriculture

/ Cadre de vie et écologie

/ Eau et assainissement

/ Nature & milieux aquatiques

Les espaces naturels et agricoles représentent la richesse de Marne et Gondoire puisqu'ils couvrent 60% du territoire.

Bien décidée à œuvrer à l'amélioration du fonctionnement des exploitations agricoles et des écosystèmes, et ce, malgré une forte poussée de l'urbanisation ces dernières années, la communauté d'agglomération s'est dotée en mars 2014, d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain (PPEANP).

Ce PPEANP vise à établir une limite définie entre les espaces ouverts à l'urbanisation et les espaces à protéger par la mise en œuvre de son programme d'actions.

L'aménagement de liaisons douces, la réduction de la pollution des rivières par l'assainissement, et depuis peu, la gestion des déchets ainsi que l'eau potable, font partie des composantes essentielles des actions que Marne et Gondoire désire mener pour l'environnement, à travers un projet de développement durable.



L'AGRICULTURE

Représentant près d'un tiers du territoire, les espaces agricoles sont au cœur de la politique de Marne et Gondoire qui comptabilise 48 exploitations. Travaillant de pair avec le Département de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, la SAFER (*Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural*), l'AEV (*Agence des Espaces Verts*) et les exploitants, la mission de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire consiste donc à pérenniser l'activité agricole et contribuer à son développement économique, au cœur d'un paysage urbain croissant.

L'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN PPEANP SUR LES COMMUNES DE FERRIÈRES-EN-BRIE, PONTCARRÉ ET BUSSY-SAINT-GEORGES

Le PPEANP est un outil de **protection des espaces naturels et agricoles** qui se constitue d'un périmètre et d'un programme d'actions pour valoriser les parcelles incluses dans le périmètre. Dans la continuité des actions engagées avec le Département en matière de protection des espaces naturels et agricoles, Marne et Gondoire a engagé une étude visant à mettre en place un PPEANP **sur les communes de Ferrières-en-Brie, Pontcarré et Bussy-Saint-Georges**. Ainsi, en 2018, l'étude s'est concentrée sur le diagnostic des trois communes sur la base de la méthodologie de l'analyse fonctionnelle des espaces ouverts. Ce dernier a permis de dégager les grands enjeux des espaces naturels, agricoles et forestiers du secteur et les difficultés rencontrées. Cette première étape de 6 mois est le support pour la délimitation, avec les communes des espaces à protéger et donc à intégrer dans le projet de périmètre et des moyens à mettre en place pour préserver les espaces. **Ce périmètre sera présenté à la fin de l'année 2018 aux élus pour engager ensuite la phase de création en 2019.**

Coût de l'étude : 55 460 €

LES JACHÈRES FLEURIES

Depuis 2006, Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries **sur les parcelles non cultivées du territoire**, en utilisant un mélange de semences locales et mellifères. La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressés et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (*préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert*). Ainsi, **près de 10 hectares ont été semés en 2018 par deux agriculteurs et dans 12 communes du territoire.**

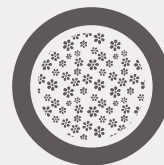
Coût : 4 450 € HT

LA MALLE PÉDAGOGIQUE

Depuis 2014, Marne et Gondoire met à disposition **dans les écoles élémentaires** de son territoire la « malle pédagogique », un dispositif permettant aux enseignants du territoire d'initier les enfants à l'agriculture de Marne et Gondoire via des **supports ludiques** (*livres, DVD, cartes, puzzle, plateau de jeu*) et réparti en 5 thématiques (*Marne et Gondoire / céréales / produits laitiers / maraîchage et pommes de terre*). Une mise à jour des supports a été nécessaire au cours de l'année 2018, notamment avec **l'intégration des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré** pour permettre une diffusion de la malle sur l'ensemble du territoire.



**2 JOURNÉES
DE L'AGRICULTURE**
les 19 mai & 2 juin 2018



**10 HECTARES DE
JACHÈRES FLEURIES**
semés sur le territoire en 2018



**5 FERMES
EN VENTE DIRECTE**
présentes sur le territoire
de Marne et Gondoire



4 AMAP
(Associations
pour le Maintien
d'une Agriculture
Paysanne)



**51% DES ESPACES
OUVERTS** sont couverts
par le PPEANP de Marne
et Gondoire



**340 KG DE PAPIER
DE BUREAU RÉCUPÉRÉS**

en novembre 2018 via
la nouvelle "filère papier"



**1 PROTOCOLE
DÉCHETS NUMÉRIQUE**

mis en place pour tous les
services en Marne et Gondoire



**5 NUMÉROS
DE "L'ÉCHO'LOGIQUE"**

envoyés sur l'année 2018



**6 RADARS
PÉDAGOGIQUES**

implantés par mois
en 2018



140 000 TONNES

de déchets ménagers
collectés et traités par an
grâce au SIETREM

LE CADRE DE VIE ET L'ÉCOLOGIE

Depuis juin 2013, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est compétente en matière de "cadre de vie", elle couvre donc différents domaines d'actions en matière de : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés et le Plan Climat Air Énergie Territorial.

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Conformément à l'article L222-1 de la loi Grenelle, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est tenue d'élaborer un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** afin de répondre aux enjeux globaux et aux implications locales de la **problématique Climat-Air-Énergie**.

Il se compose d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre. Cet outil devra prendre en compte le Plan de Protection de l'Atmosphère établi au niveau régional, le Schéma Régional Climat Air Énergie et répondre à la stratégie nationale Bas Carbone. **Il s'articulera avec le SCoT en cours de révision.**

Un partenariat technique et financier a été mis en place avec le **Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-et-Marne (SDESM)** et a fait l'objet d'une convention signée début 2018. Après sélection de l'entreprise, l'étude a démarré en mai 2018 avec l'organisation d'un séminaire à destination des élus du territoire, et a permis sur une demi-journée de dégager les grands enjeux en matière de climat, air et énergie sur le territoire de Marne et Gondoire. **Une première version du diagnostic a été présentée en comité de suivi le 13 octobre 2018.**

LES MESURES PRISES CONTRE LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE

- Une étude pour l'**extension du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) sur les communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré** a été engagée en 2018 pour ces 2 nouvelles communes du territoire, en complément du PPBE validé en novembre 2017. Cette étude comprend la conception de cartes stratégiques du bruit, dont le but est d'obtenir l'environnement global sonore du territoire. Celles-ci seront réalisées courant 2019 en collaboration avec BRUITPARIF (*gestionnaire mandaté par la Région pour la réalisation des cartes du bruit de l'Île-de-France*).

Coût de l'étude : 10 000 euros TTC

- **L'acquisition d'un sonomètre** a permis de réaliser des mesures de bruit sur le territoire et de mettre en évidence des Points Noirs de Bruit, de veiller au maintien des zones calmes ou encore de répondre aux demandes des communes sur des problématiques ponctuelles.
- **Des radars pédagogiques** ont également été mis en place en collaboration avec la DST et le service prévention sur les communes, afin de constater la vitesse et le bruit qui se dégage de la circulation automobile sur le territoire.
- **La conception d'un guide du bruit pour les élus**, qui permet de traiter de l'ensemble des sources de bruit sur le territoire et aller donc au-delà des sources du bruit traité dans le cadre du PPBE (*le bruit domestique, le bruit sur le lieu de travail, le bruit lié aux activités artisanales commerciales ou de loisirs etc.*)

Coût : 10 000 euros TTC





L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Les **inondations** représentent le premier risque naturel en France et également en Marne et Gondoire. Afin d'être en conformité avec l'article L2224-10 du CGCT et d'appréhender la problématique de la gestion des eaux pluviales à l'échelle de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé une étude pour l'élaboration de son **zonage des eaux pluviales**. Il permet de définir notamment les zones où des mesures doivent être prises pour **limiter l'imperméabilisation des sols** et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales, celles où il sera nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et si besoin le traitement des eaux pluviales et de ruissellement, et enfin celles où il pourra être encouragé voir obligé la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Le projet de zonage validé par délibération n°2018/007 du conseil communautaire du 12 février 2018, après l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire, a été soumis à **Enquête Publique du 10 septembre au 12 octobre 2018 et s'est achevée début novembre**. La communauté d'agglomération doit délibérer pour son approbation tout début 2019.

LE DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU

Afin d'établir le plan de gestion des cours d'eau, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé un **diagnostic des ruisseaux du territoire en 2018** qui permet entre autre de mettre en place des solutions visant à **restaurer et améliorer le fonctionnement des cours d'eau du territoire** et ainsi concourir à **diminuer la vulnérabilité des habitants face aux inondations**.

Plusieurs campagnes de relevés de données se sont déroulées au cours du printemps 2018 et près de 40 km de berges ont été parcourues à pied, en domaine public et en domaine privé par une équipe d'hydraulicien, écologue et géomètre. Un courrier a été adressé à chaque propriétaire concerné.

LE RÉSEAU DE CHALEUR

Marne et Gondoire a confié à la société IDEX ENERGIES (BUSSYCOMORE ENERGIE) une délégation de service public relative à la création et l'exploitation d'un réseau de production et de distribution d'énergie calorifique pour la **ZAC du Sycomore** et la **ZAC d'Entrée de Ville** de la ville de Bussy-Saint-Georges. À terme, cette infrastructure permettra la **production de chaleur et d'eau chaude sanitaire** pour plus de 4 600 logements et équipements (*lycée, crèche, etc.*)

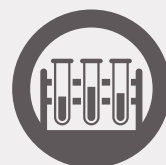
Les travaux de création du réseaux de chaleur, ainsi que les premiers raccordement de logement ont **débuté en 2018 et se termineront en 2026**.



1 ENQUÊTE PUBLIQUE
lancée le 10 septembre 2018



2 BARRAGES DE CATÉGORIE C SURVEILLÉS



10 COURS D'EAU et 32 BASSINS
dont la qualité de l'eau est suivie



6 880 000 € TTC DE TRAVAUX RÉALISÉS POUR L'ASSAINISSEMENT



LA NATURE & LES MILIEUX AQUATIQUES

Depuis sa création, Marne et Gondoire œuvre pour la préservation et la valorisation des milieux naturels et aquatiques du territoire et cela dans le respect de la “Trame verte et bleue” c’est-à-dire les liaisons qui permettent à la faune et la flore de se reproduire, malgré la fragmentation des espaces.

Ces réseaux sont identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Écologique ainsi que par les documents de planification de l’État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. En respectant cette trame, la communauté d’agglomération s’engage à préserver la ressource en eau et donc les écosystèmes, le cadre de vie et la qualité de l’eau potable.



+ DE 3KM DE BERGES À L’AMONT RÉHABILITÉES

sur les communes de
Dampmart et
Thorigny-sur-Marne



62 PERSONNES
lors de l’atelier de
la biodiversité 2018



**CRÉATION
D’UN CRAPAUDUC**
entre le bois de Rentilly et
le bassin du Gué Langlois

RESTAURATION DES BASSINS DU PARC DES CÈDRES

Dans le cadre de l’opération de **restauration de deux bassins** situés au sein du **parc historique et paysager des Cèdres** (*les bassins amont et aval*) à Conches sur Gondoire, Marne et Gondoire a réalisé de 2016 à 2017 les travaux de curage des deux bassins du parc. La deuxième partie de la réhabilitation des deux bassins du parc des Cèdres s’est poursuivie sur l’année 2018, de janvier à mars et a porté notamment sur l’**aménagement des berges naturelles, la restauration des berges maçonnées, la reprise de l’étanchéité des bassins, l’aménagement d’une cascade entre les 2 bassins, la réalimentation du lavoir, les travaux de plantations et la réalisation d’un ouvrage de surverse.**

Coût des travaux : 329 262 € HT

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE MARNE SUR LES COMMUNES DE THORIGNY ET DAMPMART

Dans la continuité des aménagements des **circulations douces** sur le territoire de Marne et Gondoire, et notamment sur les bords de Marne à Pomponne, Marne et Gondoire a engagé depuis 2013 une mission de maîtrise d’œuvre visant à la définition d’un projet de réhabilitation de plus de **3 km de berges** à l’amont, sur les communes de Dampmart et de Thorigny-sur-Marne. Les travaux d’aménagement du tronçon sur Thorigny ont été **achevés en juin 2018**. Les travaux des tronçons 2 et 3 sur la commune de Dampmart, ont repris quant à eux début septembre 2018 et seront achevés en décembre 2018 avec les **plantations des végétaux et la réalisation du cheminement.**

LES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ

Cette année, les ateliers de la biodiversité ont mis en lumière la “**Biodiver-cité : La faune sauvage en ville**”, à savoir celle qui cohabite avec les citadins. Ces ateliers ont donc permis de porter un autre regard sur nos villes, de percevoir cette faune comme un **écosystème connecté avec leur environnement**. La gestion de la faune sauvage et plus particulièrement des nuisibles en ville s’inscrit souvent dans une démarche d’éradication, cependant, des alternatives plus douces existent, notamment la lutte biologique.

LES TRAVAUX DE RESTAURATION DU RU DU RAPINET

Le Rapinet est un ruisseau intermittent lové dans une boucle de la Marne sur les communes de Chalifert, Lesches, Trilbardou, Précy-sur-Marne et Jablines. Son fonctionnement hydraulique est singulier : il est alimenté par les crues de la Marne, la nappe alluviale et une source située au sud du **Marais du Refuge**. Il joue un rôle écologique prépondérant et **assure la connexion** entre la Marne et le Marais du Refuge, un site remarquable du territoire qui constitue un réservoir de **biodiversité** pour de nombreuses espèces aux habitats spécifiques. Son bon fonctionnement est tributaire de l’afflux des eaux de la Marne, **assuré par le Rapinet**. Au cours de ces dernières décennies, ce petit cours d’eau a été délaissé et non entretenu et sa restauration est devenue un **enjeu prioritaire**. Les travaux ont débuté le **3 septembre 2018** pour une durée de 5 semaines, et coïncident avec l’envolée des dernières nichées et l’assez du ruisseau. Il s’agit du retrait des embâcles problématiques, d’égavage, abatage et de lutte contre les invasives.

Coût des travaux : 47 922 € TTC





MUSIQUE & LETTRES

/ Le réseau des médiathèques

/ La musique en Marne et Gondoire

/ Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

/ Les grands événements

Depuis sa création, la communauté d'agglomération considère la culture et les loisirs comme des leviers d'épanouissement, désireuse d'en faire un véritable outil identitaire et fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Elle mène ainsi depuis dix ans des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la diffusion artistique, avec l'objectif de permettre à tout public de profiter d'une offre riche et de qualité. Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la communauté d'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : 13 médiathèques (9 gérées par la communauté d'agglomération et 4 par les communes), 7 sites d'enseignement musical et 1 parc culturel.



LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements. Avec l'intégration des bibliothèques de Ferrières-en-Brie et Pontcarré en septembre 2018, les 13 bibliothèques offrent un accès gratuit à plus de 260 000 documents (*livres, CD et DVD*).

LE CONTRAT TERRITOIRE LECTURE EN MARNE ET GONDOIRE

Le Contrat Territoire Lecture est un dispositif soutenu par l'État et le Département, qui vise à développer une **politique territorialisée en faveur de la lecture**, adapter l'offre aux nouvelles pratiques culturelles et favoriser des projets novateurs.

Ce dispositif, initié en 2017 en Marne et Gondoire a permis de fédérer le réseau autour de **3 grands axes** : la qualification du réseau, le développement des services numériques et l'Éducation Artistique et Culturelle. Cela s'est traduit en 2018 par la **mise en place d'ateliers diversifiés pour les habitants**, notamment autour du numérique (*l'autonomie et la sécurité en informatique, les réseaux sociaux, la programmation, les applications numériques, etc.*). Enfin, avec les ressources numériques (*presse, bandes dessinées et autoformation en ligne*) proposées sur le portail des médiathèques, les bibliothèques proposent aux lecteurs un service 24h sur 24.

Ce contrat a également permis de **renforcer l'Éducation Artistique et Culturelle** dans les médiathèques, avec 4 grands thèmes abordés : "l'Éducation à l'image et aux médias", "Lire dans une autre langue, à la découverte de l'altérité", "Raconter autrement aux tout-petits", et "Dire le paysage".

LA RÉSIDENCE D'AUTEUR

Entre septembre 2017 et juin 2018, le réseau des médiathèques a accueilli le **poète Fred Griot, en résidence d'auteur**, dispositif soutenu par la région Ile-de-France et le département de Seine-et-Marne.

Les lecteurs ont ainsi pu entrer dans l'œuvre de ce poète contemporain qui aime à malaxer la "pâte-langue" et mais également s'initier à ce processus de création à travers plusieurs ateliers d'écriture. Le travail personnel du poète a abouti à la **création d'un spectacle** de poèmes mis en musique par son trio #Parl "Enfin tu regardes l'herbe" comme un écho poétique à la richesse de nos espaces naturels.



Plus de
18 700
ABONNÉS
soit 18,5 % de la
population en
2018



3 315
NOUVELLES
INSCRIPTIONS
en 2018



465 000
PRÊTS COMPTABILISÉS
en 2018

425 240
en 2017



306
ACTIONS
CULTURELLES
en 2018

+ DE 5 000
PARTICIPANTS



7 SITES
d'enseignement



**Plus de
50
DISCIPLINES
PROPOSÉES**
pour une tranche
d'âge de 3 à 77 ans



**160
MUSICIENS
ENSEIGNANTS
& INTERVENANTS**

LA MUSIQUE EN MARNE ET GONDOIRE

Au-delà de sa mission première d'enseignement musical, le conservatoire intercommunal de Marne et Gondoire offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges, dont le but est de renforcer l'accès à la musique pour l'ensemble des habitants du territoire, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique dans leur ville.

Ces espaces de vie culturelle mettent en place tout au long de l'année différents projets ainsi qu'une programmation de spectacles variés.

LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

Le fonctionnement du conservatoire intercommunal de musique repose sur un maillage territorial permettant un accès facilité à la pratique musicale.

L'attractivité de sa politique tarifaire, la diversité de ses disciplines et la souplesse de ses parcours pédagogiques permet au plus grand nombre de bénéficier d'une éducation artistique de qualité. En 2018, le conservatoire compte 2 700 élèves.

LE PROJET "DÉMOS EN MARNE ET GONDOIRE"

Initié par un partenariat entre la communauté d'agglomération, les communes et la Philharmonie de Paris/Cité de la musique, le projet "Demos en Marne et Gondoire" est destiné aux jeunes habitants éloigné de la culture et voulant s'initier à la pratique instrumentale en orchestre.

Lancé en 2016 pour 3 ans, cet orchestre fédère 92 enfants.

MUSIQUE ET HANDICAP

La communauté d'agglomération inclut pleinement l'intégration de tous les publics dans son projet. En partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, des actions sont menées auprès des publics en situation de handicap sous la forme de "concerts nomades" ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées.

Le nombre d'ateliers et concerts réalisés au sein de structures spécialisées a progressé durant ces trois dernières années avec 8 structures concernées en 2018.





OUVERTURE DU PARC
CULTUREL DE RENTILLY
09/2006



RÉHABILITATION
DU CHÂTEAU
11/2014

LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER

Force vive au cœur de Marne et Gondoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier a pour vocation d'être son âme culturelle, le point d'ancrage de la culture au sein du territoire. Composée de salles d'exposition, d'un centre de ressources documentaires et d'une salle de spectacles, la diversité de ses espaces permet une ouverture culturelle riche et variée avec de multiples propositions artistiques destinées à un large public. Les festivals de Marne et Gondoire, inscrits au cœur du domaine, et le succès qu'ils rencontrent, renforcent l'ambitieuse politique culturelle de la communauté d'agglomération et encouragent sa volonté de développer une programmation diversifiée pour les années à venir.

L'ART AU CŒUR DU PARC

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier souligne la volonté de la communauté d'agglomération d'en faire un **lieu dédié à l'art au service de la valorisation de la création contemporaine**. Toutes les formes y sont représentées, du spectacle vivant aux expositions d'art contemporain. Des spectacles et des ateliers sont largement proposés au **jeune public** tous les mercredis dans le cadre d'une programmation printemps-été et automne-hiver. Le public adulte est quant à lui invité à des rencontres avec des artistes, des conférences autour de l'art, des visites du domaine ou des expositions en cours. **En 2018, 77 rendez-vous ont été proposés dont 46 à destination du jeune public**. Les arts visuels sont également mis à l'honneur à travers des expositions au château, en salle des trophées et dans les anciens bains turcs, qui connaissent un vif succès. En 2018, **29 636 visiteurs** ont été accueillis.

L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mène une **mission d'accès à la connaissance**, d'éveil, d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (*enseignants, bibliothécaires, etc.*).

En ce sens, il s'attache à développer **l'accueil des groupes** par le biais d'une **médiation de qualité** adaptée à chacun des types de public. Les groupes scolaires représentent plus de la moitié des groupes. Le parc a accueilli **112 groupes en 2018**, au sein de divers ateliers organisés sur le domaine.



3 FESTIVALS
sur le territoire



29 636
VISITEURS
dans le parc



1 433
VISITES DE L'ORANGERIE
en 2018



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS MUSICAUX

FESTIVAL "AUTOMNE JAZZ"



Petit nouveau parmi les festivals de Marne et Gondoire, Automne Jazz n'a rien à envier à ses aînés PrinTemps de paroles (*créé en 2004*) et Frisson baroque (*créé en 2008*).

Sa troisième édition en 2018 a fait la part belle à des musiciens venus d'univers très différents, grands noms du jazz français et international.

Au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et dans quelques-unes des communes du territoire, il a accueilli 2 080 spectateurs.

2 080
SPECTATEURS

en 2018 au Parc culturel de
Rentilly-Michel Chartier

FESTIVAL "FRISSON BAROQUE"



Depuis 10 ans, ce festival met à l'honneur les arts baroques sous toutes ses formes au sein du domaine de Rentilly et dans les communes de Marne et Gondoire.

À l'instar de tous les festivals de la communauté d'agglomération, une place de choix est réservée au jeune public avec des propositions de spectacle chorégraphique ou concert baroque. Au fil des années, un public grandissant et fidèle se presse pour assister aux différentes propositions artistiques de Frisson baroque. En 2018, le festival a accueilli 1680 spectateurs.

1 680
SPECTATEURS

en 2018 à Guermantes,
Lagny-sur-Marne,
Bussy-Saint-Martin, Collégien
& Jossigny

FESTIVAL "PRINTEMPS DE PAROLES"



Initié en mai 2004 pour un public principalement familial, le festival PrinTemps de paroles propose un foisonnement de spectacles dans lesquels se mêlent toutes sortes d'expressions artistiques, mêlant théâtre, danse, humour et poésie.

Le festival se déroule dans les communes de Marne et Gondoire les soirs de la semaine, avant de rejoindre les pelouses du Parc culturel le week-end accueillant un grand nombre de compagnies artistiques. La fréquentation du festival n'a cessé d'évoluer au cours de ces dernières années, avec la venue de 10 400 en 2017 et de 11 700 en 2018.

11 700
SPECTATEURS

en 2018





SÉCURITÉ, PRÉVENTION & SANTÉ

/ Le contrat de ville

/ Le conseil intercommunal de sécurité
& de prévention de la délinquance

/ Action pour l'offre de soin
et la prévention santé

La communauté d'agglomération s'engage à assurer la sécurité de ses habitants, notamment par la prévention de la délinquance, et en matière de santé en favorisant l'accès aux soins.

Marne et Gondoire fédère les différents acteurs locaux en impulsant et soutenant des projets intégrant les enjeux en matière de santé et de cohésion sociale et en valorisant l'implication des habitants.



SÉCURITÉ & PRÉVENTION POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTRAT DE VILLE

“Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu’ailleurs. Des opérations d’ampleur, comme la rénovation de l’habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C’est tout l’intérêt de mener une politique de la ville.” - Jean-Paul Michel, Président de Marne et Gondoire.

COHÉSION URBAINE & SOCIALE

L’accompagnement vers l’**emploi** et la **formation** des jeunes, l’ouverture culturelle des habitants, la **cohésion sociale** et l’ouverture du quartier vers l’extérieur pour lutter contre l’image négative du quartier sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l’État. Seul le **quartier d’Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV)** au sein de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le **contrat de ville** de l’agglomération.

La dernière réforme de la géographie prioritaire a permis la reconnaissance des difficultés rencontrées par les habitants du quartier Orly Parc et la mise en place d’une politique partagée à destination de ses habitants.

Un travail important est également mené dans les quartiers dits “en veille” de l’agglomération afin de favoriser le travail de **prévention et d’accompagnement des publics les plus fragiles**.

Signé le 30 juin 2015 pour une durée de 6 ans, le **contrat de ville** de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc a permis de définir, après un diagnostic partagé, les orientations du **projet de cohésion urbaine et sociale** intégrant les enjeux en matière de cadre de vie et de développement économique.



25 PROJETS
soutenus dans le
cadre du contrat de
ville en 2018



106 085 €
financés pour
la mise en place du
contrat de ville en 2018

LES PROJETS SOUTENUS

En 2018, les projets soutenus ont également permis d’agir sur l’**ouverture à la culture** et de développer les actions de soutien à la parentalité, d’accompagnement des jeunes vers l’emploi et la formation et la **lutte contre les violences faites aux femmes**. Une attention particulière a également été donnée à la mise en place d’actions autour de la citoyenneté et des valeurs de la République et en direction des femmes du quartier.

Cette année, **26 actions** ont été déposées par les services municipaux, intercommunaux et les associations. **25 actions** ont été soutenues dont 15 renouvelées. Une **subvention de 89 000 €** a été attribuée par le CGET à cette programmation annuelle. Pour rappel, elle était de 62 000 € en 2017 (+144 %).

- **Boost T Vacances** : pilotée par le Conseil Départemental et organisée sur le territoire de Marne et Gondoire lors de la première semaine des vacances estivales 2018, cette action a permis à plus de 600 enfants du territoire de bénéficier d’une large offre d’activités sportives, culturelles et scientifiques gratuites sur une semaine entière qui s’est clôturée par une grande journée de loisirs au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.
- **Le Campus Parentalité** : cette plateforme numérique est proposée gratuitement à toutes les familles du territoire et permet d’accéder à des outils d’accompagnement à la scolarité et à la parentalité.
- **Le Bus de l’Initiative** : des interventions de l’association Créative ont été proposées aux habitants du territoire, en partenariat avec les professionnels du territoire, pour informer sur l’emploi, la création d’entreprise et l’entrepreneuriat.

En 2018, une enveloppe de 10 300 € a été attribuée à la commune de Saint-Thibault-des-Vignes pour la mise en place d’actions autour de la prévention sur le territoire (*Fonds Interministériel de Sécurité et de Prévention de la Délinquance*).



ZOOM SUR LE CONSEIL CITOYEN & LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

La mise en place du Fonds de Participation des Habitants

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) vise à favoriser une plus grande implication et participation des habitants dans la mise en œuvre de **projets de proximité**. Il permet de **développer l'implication citoyenne**, notamment pour des habitants qui ne se sont pas constitués en association mais désireux d'agir.

La réalisation de projets peut aussi constituer un tremplin pour un **engagement durable dans la vie associative locale**.

Financée au titre des programmations 2015 et 2016 de la politique de la ville, ce fonds a permis aux habitants du quartier Orly Parc d'organiser eux-mêmes des sorties et des animations familiales.

En 2018, deux projets portés par les habitants du quartier ont pu être soutenus.

L'expérimentation Présence Adulte les soirs et week-end

Expérimentée dès l'été 2015 à **Orly Parc**, trois fois par semaine, de 20h00 à 23h00 durant les vacances scolaires, cette action a vite été **incontournable** tant pour les jeunes que pour les adultes du quartier.

Ce renforcement de la présence des adultes dans le quartier prioritaire Orly Parc le soir, le week-end et durant les vacances scolaires vise à créer du **lien social** à des moments où les services publics sont en retrait, en luttant contre le sentiment d'abandon et l'isolement des habitants.

Dans le cadre de cette expérimentation, il s'agit de **développer en priorité l'action au profit des jeunes** en risque de rupture ou de marginalisation et de prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ & DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Dès 2015, à la suite de l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, Marne et Gondoire réactive le CISPD, coordinateur local des axes de travail définis au niveau national. Le conseil réunit notamment les maires, la Procureure de la République, le Sous-Préfet, les forces de l'ordre et de secours, l'Éducation nationale, les bailleurs sociaux et les services de prévention spécialisés.

La délinquance générale sur le territoire subissant une **augmentation constante de 5%** en moyenne chaque année depuis 2012 (*données issues du diagnostic réalisé en 2015 sur la base des chiffres police nationale et gendarmerie*), il a fallu faire évoluer le dispositif.

Le **changement de président en 2015** et les **phénomènes sociaux** que nous connaissons ont remis la **sécurité en première ligne**.

La communauté d'agglomération a donc décidé de redonner tout son rôle à cet outil qui définit les priorités et coordonne les actions de tous les intervenants sur le territoire. Une priorité qui suppose une organisation, des dispositifs et un suivi pour **s'adapter à la hausse multiforme de la délinquance**.

L'année 2019 sera marquée par une nouvelle **Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention (SISPD)** qui devra être signée par l'ensemble des partenaires jusqu'alors mobilisés et associés dans la SISPD 2015-2018.

PROGRAMME NATIONAL N°1 :

Prévention de la délinquance à l'intention des jeunes les plus exposés

- Le **Groupe de Suivi des situations Individuelles (GSI)** a été mis en place sur la commune de **Montévrain** à titre expérimental. Destiné aux **jeunes exposés à la délinquance et à la récidive**, ce groupe doit permettre de faciliter l'identification des situations individuelles difficiles ou pouvant le devenir, d'échanger en qualité de partenaires des informations à caractère confidentiel pour rechercher ensemble des solutions appropriées. En 2018, la ville de Lagny-sur-Marne s'est également dotée d'un GSI.
- Le **Conseil des Droits et des Devoirs aux Familles (CDDF)** a pu être expérimenté sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes. Piloté par le maire, ce dispositif d'aide et de soutien à la parentalité permet d'accompagner les familles qui seraient confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale.
- La signature d'une **convention d'objectifs avec l'École de la Deuxième Chance** permet l'intégration des jeunes du territoire sans perspective professionnelle.
- Mise en place de **sensibilisation** auprès de différents publics (*élèves et seniors notamment*) autour du **harcèlement**, de la **sécurité routière**, des **dangers d'internet**, des **vols à la fausse qualité** ou encore de la **citoyenneté**. En 2018, 748 personnes dont 675 enfants ont bénéficié de ces sensibilisations.
- Mise en place de formations à destinations des agents et des élus du territoire autour de la **prévention de la radicalisation**.

PROGRAMME NATIONAL N°2

Actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

- Mise en place de **missions d'aide aux victimes** dans le cadre de la convention liant la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'**association France Victimes 77**, avec des **permanences** proposées à Bussy-Saint-Georges, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes.
- Tenue d'une **première réunion du réseau** Violences Faites aux Femmes (VIF) autour de l'ordonnance de protection avec le **CISPD des Pays de Meaux**, **Mme le Procureur de la République** et le **TGI de Meaux**.
- Fin 2017, **création d'un dépliant "Violences faites aux femmes" recensant l'ensemble des structures d'accueil et d'accompagnement** des femmes victimes de violences conjugales. Cet outil est repris par de nombreux réseaux VIF du Département et est diffusé très largement dans les commissariats, les MDS, les unités médico-judiciaires, les lieux recevant du public.
- Mise en place de **formations** à destination des agents communaux et intercommunaux **avec le centre Hubertine Auclert** pour être en mesure d'accompagner et orienter les victimes.
- Mise en place de permanences d'information juridique, gratuites et confidentielles à destination des femmes victimes de violences conjugales par le CIDFF91 (*le premier vendredi du mois de 14h à 17h au commissariat de Lagny-sur-Marne et le quatrième mercredi du mois de 9h à 12h aux Unités Médico-Judiciaires de l'hôpital de Jossigny*).
- Mise en place de groupe de travail avec les réseaux VIF de Marne et Gondoire, du Pays de Meaux et de la ville de Mitry-Mory, sous l'impulsion de Madame la Procureure de la République du TGI de Meaux.

PROGRAMME NATIONAL N°3

Actions visant à améliorer la tranquillité publique

- Les **commissions Gens du Voyage** permettent de réunir, tous les deux mois, les services de Marne et Gondoire, de Saint-Thibault-des-Vignes, de l'association La Rose des Vents, spécialisée dans l'accompagnement social des gens du voyage, l'Éducation nationale, la Police nationale et le prestataire afin d'échanger sur les **aires d'accueil et de grand passage installées à Saint-Thibault-des-Vignes**. Ces réunions saluées par le Secrétaire Général de la Préfecture permettent de mieux organiser la vie de l'aire.
- La **vidéoprotection** au niveau du pôle gare Lagny / Thorigny / Pomponne et l'accompagnement des communes dans le développement de leur vidéoprotection.
- Les **radars pédagogiques** mis en place dans toutes les villes de Marne et Gondoire ont permis de constater la nécessité de réorganiser certaines rues pour limiter les excès de vitesse des automobilistes.
- L'accompagnement des communes dans l'installation de la **Participation Citoyenne**.
- La mise à disposition de services d'assistance autour de la prévention situationnelle dans le cadre de nouveaux programmes de construction.
- La signature d'une convention pour l'intervention de la brigade équestre avec la DDSP.
- Création d'une police intercommunale environnementale composée de gardes-champêtres et d'ASVP.
- Accompagnement des communes pour la mise en place des procédures de rappel à l'ordre.



ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ

La délibération prise en septembre 2017 vise à créer une communauté entre tous les acteurs œuvrant pour la santé sur le territoire intercommunal afin d'étoffer l'offre de soin et de mener des actions communes.

LA MAISON DE SANTÉ INTERCOMMUNALE À LAGNY-SUR-MARNE

La convergence des volontés entre acteurs publics et professionnels de santé (*qui souhaitent maintenir l'offre de soin, aller vers un exercice collectif de la médecine et se concentrer sur le cœur de métier*) ont conduit au projet de maison de santé intercommunale à Lagny-sur-Marne. Celle-ci ouvrira en 2019 dans la ZAC Saint-Jean, site de l'ancien hôpital de Lagny-sur-Marne. La construction du bâtiment a débuté en décembre 2017.

Sur 3 niveaux et 770m² de surface utile, le bâtiment accueillera médecins généralistes et professions para-médicales. La maison de santé s'insérera dans un pôle médical de proximité. Un laboratoire d'analyse puis, en 2020, un EHPAD vont être édifiés à côté de la maison de santé, du pôle psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'hôpital (*maintenu à Lagny-sur-Marne*) et du centre IRM. Cet ensemble médical palliera pour partie le déménagement de l'hôpital à Jossigny et rayonnera sur le cœur urbain.



1 MAISON DE SANTÉ
INTERCOMMUNALE
de 770 m²

LE DIAGNOSTIC ANIMATION

En parallèle, un diagnostic-animation a été lancé à l'été 2018 pour avoir une vue d'ensemble des problématiques de l'offre de soin et des possibilités de regroupements en Marne et Gondoire.

Menée avec l'URPS (*Union régionale des professionnels de santé*) et l'ARS (*Agence régionale de santé*), cette étude se compose d'une analyse chiffrée et d'une enquête à laquelle 60 professionnels de santé ont participé. Finalisés le 18 décembre 2018, le diagnostic et ses préconisations seront présentés à l'ensemble des professionnels de santé début 2019. D'ores et déjà, plusieurs cabinets font l'objet d'un accompagnement technique et financier de l'URPS et de l'ARS au titre de la convention établie avec Marne et Gondoire.

Par ses initiatives, la communauté d'agglomération entend s'inscrire au cœur de la nouvelle organisation de la santé qui repose sur un travail en réseau entre tous les acteurs pour le soin, l'information et la prévention.



108 DÉPISTAGES VIH
réalisés en 2018

LES DIFFÉRENTES ACTIONS SANTÉ

Le 15 mai 2018, la communauté d'agglomération a organisé, en lien avec les communes du secteur, un dépistage devant la gare Lagny-Thorigny. Le centre de dépistage du Grand hôpital de l'Est francilien y a réalisé 75 dépistages VIH, hépatites, syphilis par prise de sang. L'association AIDES a effectué 33 tests rapides VIH.

Le 17 novembre à Bussy-Saint-Georges, Marne et Gondoire s'associait à nouveau au GHEF pour la journée mondiale du diabète. 61 tests de glycémie ont été réalisés au cours de cette journée d'information et de dépistage où 250 personnes se sont rendues. 5 hospitalisations et plusieurs consultations ont fait suite à cette initiative.

En partenariat avec la Mutualité Française, un check-up santé gratuit s'adressant aux seniors éloignés du parcours de soin a été organisé le 18 décembre à Lagny-sur-Marne. Les ateliers (*vue, audition, hygiène bucco-dentaire, risques cardio-vasculaires, diététique et activité physique*) étaient conduits par des professionnels de santé. Deux journées du même type sont prévues en janvier et février 2019. 60 personnes au total auront bénéficié de cette action de prévention.

Marne et Gondoire a également soutenu le Challenge du Ruban rose de la ville de Saint-Thibault-des-Vignes le 30 juin et a organisé avec l'ADC 77 une opération de sensibilisation au dépistage du cancer du sein le 12 octobre à Lagny-sur-Marne en relais de la campagne nationale.





HABITAT

/ Penser la politique de peuplement

/ La politique intercommunale

La communauté d'agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

La Conférence Intercommunale du Logement permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.

Le Programme Local de l'Habitat permet quant à lui de répondre au mieux au besoin des habitants en matière d'accessibilité aux logements.



HABITAT

PENSER LA POLITIQUE DE PEUPLEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

ÉLABORATION DU PLH EN 2018-2019

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre : la création de nouveaux logements, l'amélioration des logements existants, la réponse aux besoins spécifiques en logement ou en hébergement des personnes défavorisées, âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, la politique foncière, etc.

La démarche du PLH ainsi que son diagnostic ont été lancés en mars 2018. Les communes ont eu l'occasion de se rencontrer à ce sujet d'avril à mai.

Durant l'été 2018, diverses actions ont été ensuite entreprises : recueil et traitement des données statistiques, entretiens divers avec les bailleurs, aménageurs et acteurs du territoire, rencontre des services de l'État. Les éléments du diagnostic ont été ensuite restitués en bureau communautaire. Plusieurs échanges ont permis d'obtenir la validation définitive du document.

Une journée de travail s'est déroulée durant le mois de décembre : ateliers thématiques, restitution du diagnostic aux élus et aux acteurs de l'habitat.

La phase n°2 du PLH est prévue fin d'année 2018, et se concentrera sur la définition des orientations stratégiques.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

En application de la loi Alur (2015), la CIL vise à harmoniser les pratiques en matière d'attributions de logements sociaux et à introduire au niveau intercommunal des orientations pour la mixité sociale et territoriale qui devront être prises en compte lors des commissions d'attributions.

L'intercommunalité a été définie comme l'échelle pertinente de définition des politiques de l'habitat. La volonté de l'État est de réformer la gestion de la demande de logement social et des politiques en matière d'attribution afin de les rendre plus lisibles, plus transparentes et plus équitables. À cette fin, la loi Alur et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoient, en plus de nouveaux outils déployés par l'État, l'installation d'une

Conférence Intercommunale du Logement dans les intercommunalités qui ont adopté un programme local de l'habitat et mis en œuvre un contrat de ville, ce qui est le cas de Marne et Gondoire.

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la **politique de peuplement intercommunale**.

Cette instance de travail, coprésidée par l'agglomération et l'État, respectivement représentés par le Président et le Sous-Préfet est composée de 3 collèges :

- **1 collège des collectivités territoriales** (les maires des communes et le conseil départemental)
- **1 collège des professionnels** (action logement, bailleurs sociaux du territoire et maîtrise d'ouvrage d'insertion)
- **1 collège des usagers** (associations nationales de locataires, les associations de défense des personnes en situation d'exclusion, des représentants des personnes défavorisées) dont les membres sont désignés par arrêté préfectoral

Les obligations légales qui incombent à Marne et Gondoire vis-à-vis de la CIL sont les suivantes :

- **Mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement (CIL)** : CIL d'installation le 19 septembre 2016.
- **Une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)**, élaborée par la CIL : après consultation et avis des partenaires en 2017, la CIA été mis en signature le 5 avril 2018.
- **Un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logements sociaux et d'Information du Demandeur (PPGDID)**, élaboré par l'intercommunalité : délibération prise par Marne et Gondoire le 6 mars 2017. Ce document fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Au vu du bilan, une révision du plan pour une durée de trois ans peut être envisagée, si elle est nécessaire.

Certaines orientations ont pu être d'ores et déjà validées en bureau communautaire et en comité de pilotage, dont la mise en place du service d'information et d'accueil des demandeurs de logements sociaux (mise en réseau des lieux d'accueil et d'enregistrements existants au sein du territoire, harmonisation de l'information délivrée aux demandeurs concernant le patrimoine social, etc.).

ENTRE JANVIER 2018
& NOVEMBRE 2018



78 MÉNAGES
ont reçu une proposition
de la communauté
d'agglomération



11 832 697 €
emprunts garantis



2 263 000 €
de participation financière

LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat.
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du Président.
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réservataire d'un contingent de logements**, représentant 20% des logements de l'opération.

Bussy Saint Georges : prêt de 3 093 459 € garanti pour l'acquisition de 22 logements sociaux dont 4 réservés à la communauté d'agglomération. Plusieurs projets à venir qui représenteraient 238 logements sociaux dont 47 réservés à la communauté d'agglomération.

Dampmart : prêt de 1 284 496 € garanti pour l'acquisition de 14 logements sociaux dont 2 réservés à la communauté d'agglomération.

Pontcarré : prêt de 2 315 017 € garanti pour l'acquisition de 20 logements sociaux dont 4 réservés à la communauté d'agglomération.

Lagny-sur-Marne : prêt de 2 876 725 € garanti pour l'acquisition de 30 logements sociaux dont 6 réservés à la communauté d'agglomération.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENT SOCIAL

- Les dossiers finalisés sont ensuite présentés à la Commission Habitat qui émet un avis.
- En cas d'avis favorable, le Président peut prendre la décision d'octroi de subvention correspondant. Cette participation peut aller de **2000 € à 5000 € par logement social PLAI ou PLUS** (pas de financement pour les PLS).

Lagny-sur-Marne : octroi d'une participation financière de 595 000€ au bailleur Emmaüs Habitat pour la réalisation de 69 logements sociaux dont 6 réservés pour la communauté d'agglomération et de 675 000€ pour la réalisation de 50 logements sociaux et 100 chambres (Ehpad) dont 5 réservés pour la communauté d'agglomération.

Bussy-Saint-Georges : octroi d'une participation financière de 436 000 € au bailleur Emmaüs Habitat pour la réalisation de 109 logements sociaux dont 10 réservés pour la communauté d'agglomération.

Saint-Thibault-des-Vignes : octroi d'une participation financière de 310 000 € au bailleur Résidence Urbaine de France pour la réalisation de 82 logements sociaux dont 8 réservés pour la communauté d'agglomération.

Une participation financière a été également octroyée aux communes de Dampmart, Collégien, Pontcarré et Carnetin pour la réalisation de logements sociaux.

GESTION DU CONTINGENT RÉSERVATAIRE DE MARNE ET GONDOIRE

Marne et Gondoire, comme tout réservataire, est tenu de proposer pour chaque logement au moins 3 candidats à la commission d'attribution du bailleur qui, elle-seule, désigne le candidat retenu. Au total, Marne et Gondoire a proposé des candidats pour **36 logements locatifs sociaux**.

Ainsi, **78 ménages** ont reçu une proposition de la communauté d'agglomération pour devenir locataire de ces 36 logements.



MARNE & GONDOIRE VOTRE AGGLO



MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération



L'action de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire dans votre vie quotidienne

La communauté d'agglomération réunit 20 communes pour la réalisation d'objectifs communs. Les compétences qu'elle exerce lui permettent d'élargir son champ d'action et d'agir quotidiennement au service de ses habitants.



TOURISME & LOISIRS

- Accueil et promotion auprès de la population locale et des touristes par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Gestion et entretien des équipements intercommunaux à caractère sportif, touristique ou de loisirs : *halte fluviale, Moulin Russon, Centre Aquatique de Marne et Gondoire, etc.*



ARTS & LETTRES

- Actions de soutien à la lecture publique entre les médiathèques du territoire.
- Actions culturelles et musicales ayant un fort rayonnement intercommunal.
- Actions de soutien et de sauvegarde du patrimoine et de l'art.
- Valorisation du conservatoire intercommunal.



TERRITOIRE & ÉCONOMIE

- Élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Développement des déplacements et transports en commun.
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) et zones d'activité d'intérêt communautaire.
- Actions de soutien à l'activité économique.
- Développement numérique.



ENVIRONNEMENT

- Assainissement (acheminement et traitement des eaux usées et pluviales)
- Eau potable (stockage, acheminement et distribution)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés)



SÉCURITÉ & PRÉVENTION

- Aides financières et mise en place de partenariats avec les structures œuvrant pour réduire les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
- Prévention de la délinquance.
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- Accueil des gens du voyage.



ACTION SOCIALE

- Coordination des acteurs de la santé, soutien et participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que des actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire.



HABITAT

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Actions et aides financières en faveur du logement social et opérations d'intérêt communautaire.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.



MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Création : Service Communication CAMG

© Antoine Mercusot, Thomas Umiastowski, OTMG, Stéphanie Marcoux, Catherine Allary, BPajczer, Félix Dumas, Les galets gris, Loïc Nys